

Nous sommes une société compétente face aux risques – nous gérons sciemment les risques liés aux dangers naturels en anticipant l'avenir.

Les événements ayant occasionné récemment des dommages l'illustrent de manière éloquente : les dangers naturels gravitaires, tectoniques et météorologiques menacent les personnes, les biens et l'environnement en Suisse.

La fréquence et l'intensité de tels événements devraient augmenter en raison du changement climatique. Des phénomènes naturels guère pris en compte jusqu'ici, tels que les sécheresses et les vagues de chaleur, pourront affecter davantage la Suisse à l'avenir. À cela s'ajoutent les tremblements de terre, un danger naturel sous-estimé dans notre pays. L'augmentation de la population implique une intensification de l'utilisation du sol et un accroissement de l'interconnexion du cadre d'existence et de l'espace économique. Il en résultera une aggravation des risques si leur évolution n'est pas appréhendée, évaluée et menée sciemment dans une optique d'anticipation.

Biens à protéger et dangers naturels

Des risques apparaissent lorsque des biens à protéger peuvent être affectés par des dangers naturels.

Biens à protéger – que voulons-nous protéger ?



Personnes



Bâtiments



Infrastructures



Objets d'une grande importance ou incidence économique



Ressources vitales



Biens culturels

Dangers naturels – qu'est-ce qui peut nous menacer ?



Inondation



Glissement de terrain



Lave torrentielle



Avalanche



Tremblement de terre



Sécheresse



Incendie de forêt



Vague de chaleur / froid



Fortes précipitations / Grêle



Tempête



Neige



Foudre

Priorités et protagonistes

Les points suivants sont importants :

Établir un mode de gestion comparable des risques

Concerne les autorités

Établir la gestion intégrée des risques à tous les niveaux

Concerne les autorités, les assurances, les planificateurs et les ingénieurs

Éviter l'apparition de nouveaux risques inacceptables

Concerne les autorités, les planificateurs et les ingénieurs

Déterminer les responsabilités

Concerne les autorités et les assurances

Susciter la conscience des responsabilités

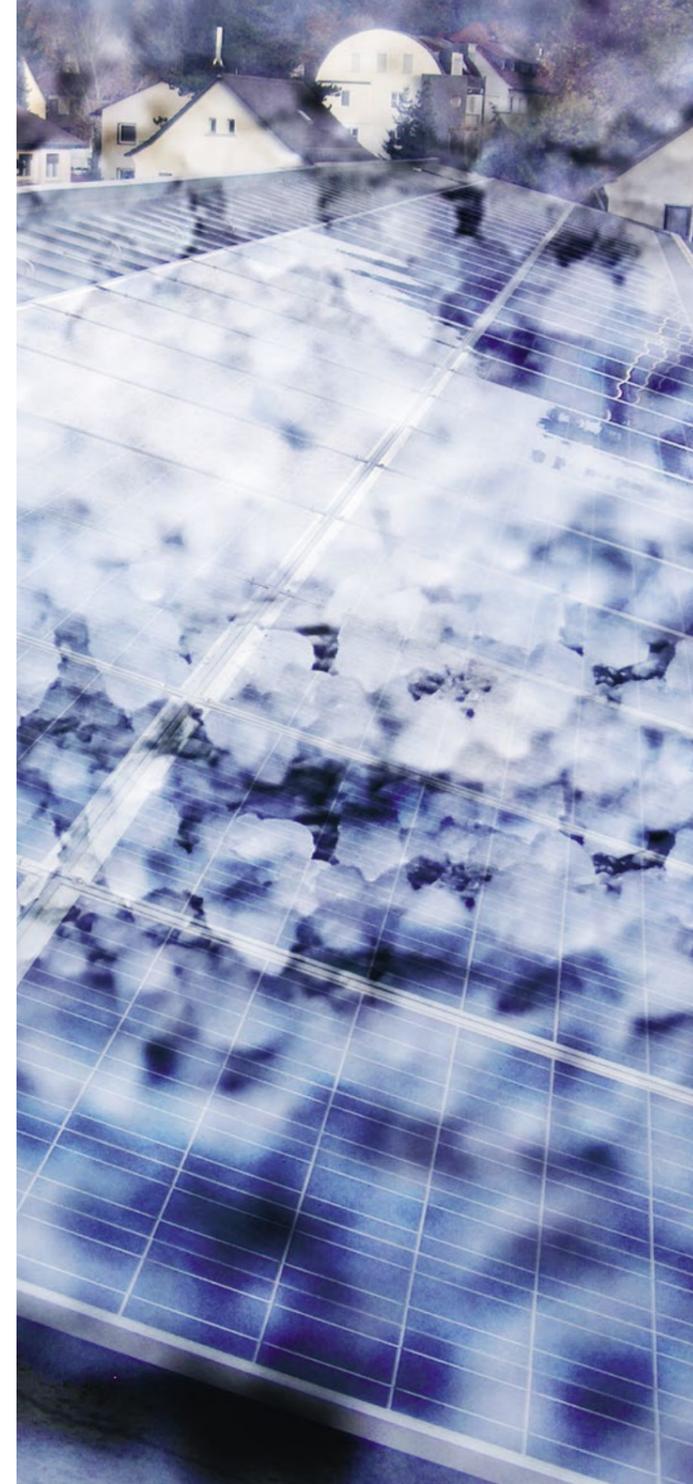
Concerne les autorités et les organisations, les assurances, les planificateurs et les ingénieurs

Élargir les connaissances et les échanger

Concerne les institutions de recherche, de formation et de perfectionnement, les assurances et les autorités

Encourager la solidarité

Concerne la sphère politique, les assurances et la société



La Suisse offre une sécurité appropriée contre les dangers naturels. En Suisse, tout le monde peut être affecté par des dangers naturels – c'est pourquoi chacune et chacun doit participer à leur gestion.

Le but est d'atteindre un niveau de sécurité écologiquement admissible, économiquement proportionné et socialement acceptable.

Plate-forme nationale Dangers naturels PLANAT
c/o Office fédéral de l'environnement OFEV
CH-3003 Berne
+41 58 464 17 81
www.planat.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Nationale Plattform Naturgefahren PLANAT
Plate-forme nationale Dangers naturels PLANAT
Piattaforma nazionale pericoli naturali PLANAT
Plattafurma naziunala privels natirals PLANAT
National Platform for Natural Hazards PLANAT

Gestion des risques liés aux dangers naturels Stratégie 2018



La Suisse est capable de résister

La capacité de résistance signifie appliquer des mesures permettant de maintenir les dommages imputables aux événements naturels dans des limites tolérables.

Nous accroissons notre capacité de résistance en ...

évitant les dangers

- ... planifiant l'utilisation du sol de préférence dans des périmètres peu ou pas menacés
- ... construisant et exploitant les bâtiments et les infrastructures en conscience des risques
- ... adoptant un comportement adapté au danger

instaurant une protection appropriée

- ... réduisant la fréquence, l'intensité et les effets des processus naturels dangereux par des mesures de protection
- ... construisant les bâtiments et les installations de manière à être peu vulnérables

assurant de la redondance là où c'est nécessaire

- ... établissant des systèmes parallèles pour éviter la défaillance totale de biens et de services importants

La Suisse est capable de se rétablir

La capacité de rétablissement signifie que la société et l'économie recouvrent rapidement leur capacité d'action à l'issue d'un événement naturel.

Nous accroissons notre capacité de rétablissement en ...

nous préparant

- ... élaborant des éléments de base et les faisant connaître
- ... établissant, exerçant et maintenant des instruments, des organisations et des structures de collaboration prêts à être engagés

mettant à disposition des ressources suffisantes

- ... définissant et faisant connaître le personnel et les moyens techniques requis
- ... réglementant les compétences pour engager les ressources
- ... réglementant et assurant l'acquisition, la mise à disposition et la répartition des moyens financiers nécessaires à la remise en état

nous prêtant assistance mutuelle

- ... nous soutenant dans un esprit de solidarité et conformément au principe de subsidiarité

La Suisse est capable de s'adapter

La capacité d'adaptation signifie que la société et l'économie se préparent à temps aux mutations de leur contexte.

Nous accroissons notre capacité d'adaptation en ...

identifiant les changements et y réagissant

- ... observant et évaluant l'évolution des dangers naturels et des risques qui en découlent
- ... répondant à temps et de manière adaptée aux besoins d'action identifiés

acquérant des connaissances et les approfondissant

- ... encourageant la recherche au sujet du déroulement et de l'effet des processus à risques, de l'efficacité des mesures de protection et en particulier de l'incidence socio-économique des événements naturels

transmettant des connaissances

- ... intégrant dans la formation et le perfectionnement les résultats des recherches et les enseignements tirés des analyses des événements
- ... encourageant les échanges d'expériences entre experts, autorités, protagonistes privés et population

Gestion intégrée des risques

La gestion intégrée des risques signifie évaluer les risques dans une perspective globale et hiérarchiser les besoins d'action.

- La gestion intégrée des risques ...
- ... considère tous les dangers naturels
- ... mesure les risques en appliquant des échelles comparables
- ... traite tous les risques de manière comparable
- ... implique tous les protagonistes et intéressés
- ... envisage les mesures à mettre en œuvre en tenant compte de tous les aspects du développement durable

Les trois questions fondamentales suivantes doivent être résolues :

Que peut-il se passer ?

L'analyse des risques établit l'intensité et la fréquence des dangers naturels ainsi que les dommages auxquels il faut s'attendre.

Qu'est-ce qui est acceptable ?

L'appréciation des risques détermine lesquels sont acceptables et lesquels ne le sont pas.

Que faut-il faire ?

La planification intégrée des mesures soupèse les risques et les opportunités et définit à quel point les risques doivent être évités, atténués ou supportés.

Gestion comparable des risques

La gestion des dangers naturels en fonction des risques signifie que les risques sont gérés partout de manière comparable.

La gestion des risques est comparable lorsque, dans chaque cas concret, la sécurité visée est obtenue conjointement par les responsables concernés en suivant une procédure homogène. Cela signifie que :

- Les protagonistes (entités portant une responsabilité ou un risque, entités touchées) sont identifiés
- Les protagonistes ont énoncé leurs objectifs et les ont communiqués à tous
- Les solutions possibles et les mesures prévues ont été discutées au préalable avec tous les protagonistes et une solution optimale a été élaborée
- Les entités portant une responsabilité ont pris et motivé leurs décisions concernant la mise en œuvre des mesures en connaissance des risques et des incertitudes